



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 76 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 23 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 28 mars 2023

Vote(s) pour : 92
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 3 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2023-04-03-CM-13 :

Avenant au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz entre la Région Grand Est, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz.

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 30 septembre 2019 approuvant le projet de Contrat de Partenariat Métropolitain entre la Région Grand Est, la Métropole de Metz et la Ville de Metz,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 approuvant le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et la Région Grand Est,

CONSIDERANT les opportunités de partenariat et de financement avec la Ville de Metz et la Région Grand Est sur des projets partagés et des actions concertées qui s'inscrivent pleinement dans les priorités de chacune des institutions en vue de développer le territoire métropolitain,

APPROUVE le projet d'avenant au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz entre la Région Grand Est, Metz Métropole et la Ville de Metz,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au Contrat de Partenariat Métropolitain, joint en annexe.

Metz, le 4 avril 2023

Le Secrétaire de séance


Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Avenant n°1

au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

entre la Région Grand Est, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz

ENTRE

Le Conseil Régional Grand Est

Représenté par son président Franck LEROY, dûment habilité à l'effet des présentes suivant DCP n°XXXX en date du 24 mars 2023

Ci-après désignée par « la Région » ;

L'Eurométropole de Metz

Représentée par son président François GROSDIDIER, dûment habilité à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 avril 2023

Ci-après désigné par « l'Eurométropole »,

La Ville de Metz

Représentée par son maire François GROSDIDIER, dûment habilité à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 mars 2023

Ci-après désigné par « la ville »,

VU le Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz signé en 2019

VU le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de l'Eurométropole signé à Bouzonville le 14 décembre 2021,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Les réformes territoriales, notamment issues des lois MAPTAM et NOTRe, confèrent prioritairement au couple Région-Métropole une responsabilité partagée en matière de développement et d'aménagement des territoires. Cette relation privilégiée suppose un rapprochement des politiques publiques régionales et métropolitaines, en lien avec la Ville centre, siège d'une dynamique axée sur la proximité et l'innovation sociale, visant à valoriser les ressources économiques et humaines.

C'est pourquoi, la Région Grand Est a souhaité en 2019 dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Métropolitain accompagner les actions structurantes de la Métropole messine et de sa Ville centre en complémentarité avec ses orientations stratégiques d'aménagement et en concordance avec ses objectifs de développement. La Région Grand Est souhaite ainsi contribuer à asseoir la dimension métropolitaine de Metz et lui permettre de participer au rayonnement régional.

Corrélativement, l'Eurométropole de Metz a affirmé la volonté d'assumer pleinement ses nouvelles responsabilités métropolitaines au sein de la Région Grand Est et de contribuer, avec la Ville de Metz, au développement de dynamiques territoriales partagées autour des enjeux de compétitivité, de mobilité, d'attractivité, de solidarité et de transition écologique.

Accélérateur de l'énergie du territoire métropolitain messin et de la vitalité reconnue de sa Ville centre, le Contrat de Partenariat Métropolitain conclu en 2019 et intégré au PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) signé en décembre 2022, a identifié les projets partagés et les actions concertées qui s'inscrivent dans les priorités stratégiques de la Région Grand Est, de l'Eurométropole et de la Ville de Metz.

Ce contrat de partenariat métropolitain, signé en 2019, s'articule autour de 4 axes fédérateurs :

Axe 1 – Excellence : dont les objectifs affichés sont de faire face aux mutations économiques en cours et à venir sur le territoire et de structurer des lieux et des outils pour les activités émergentes ou en développement. Il s'agit ici de promouvoir la compétitivité par l'innovation et l'accompagnement des transitions numérique, créative, énergétique et écologique, mais également par les compétences et l'emploi, ainsi que par le soutien au tissu économique et à la dynamique entrepreneuriale.

Axe 2 – Accessibilité et Mobilités : dont les priorités sont de favoriser une mobilité métropolitaine interconnectée performante, de faire progresser la mobilité décarbonnée ou à faibles émissions de CO², et de développer les offres de transport alternatives. Il s'agit donc d'optimiser les systèmes de mobilité, de mettre en œuvre des équipements structurants, et de développer des infrastructures dédiées aux mobilités actives, notamment à l'usage du vélo.

Axe 3 – Attractivité et Rayonnement : qui se caractérise par une volonté d'ancrer définitivement le changement d'image du territoire, de favoriser les équipements et réseaux d'excellence, et de conforter un réseau d'excellence de la formation.

Axe 4 – Transition écologique et solidaire : dont le but est de promouvoir des solutions économiques durables, d'affirmer le territoire comme un laboratoire citoyen portant une innovation solidaire forte, et d'affirmer Metz comme la cité européenne de l'écologie.

Le contrat de partenariat métropolitain de Metz étant arrivé à échéance, il convient de le prolonger par voie d'avenant. Cet avenant vient conforter l'ambition commune et préciser l'accompagnement de la Région Grand Est à 14 projets majeurs dudit contrat et qui participent au développement de l'Eurométropole messine, de la Lorraine et du Grand Est.

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de :

- D'une part prolonger jusqu'au 31/12/2026 le Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz
- D'autre part déterminer les engagements financiers de la Région en appui à 14 projets majeurs dudit contrat et qui participent au développement de l'Eurométropole messine, de la Lorraine et du Grand Est.

Article 2 : Descriptif des actions à engager

Cet avenant au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz porte d'ores et déjà engagés – ou sur le point de l'être – par l'Eurométropole ou la Ville de Metz, à savoir :

- Construction d'un nouvel espace gymnique à Metz
- Construction d'un centre social à Borny
- Rénovation du cloître des Récollets de Metz, haut lieu de l'écologie urbaine
- Création d'un Centre de supervision urbain à l'échelle de l'Eurométropole (smart city)
- Mise en place d'une végétalisation urbaine (îlots de fraîcheur)
- Rénovation du club de kayak de Metz
- PDU (plan de déplacement urbain) : Création de la Ligne C du Mettis
- PDU (plan de déplacement urbain) : Création d'une antenne de la Ligne A du Mettis
- PDU (plan de déplacement urbain) : Création de la passerelle Wadrineau (liaison cyclable)
- Mise en sécurité de l'opéra-théâtre de Metz
- Construction d'une piscine métropolitaine à Woippy
- Constitution d'un éco-système hydrogène
- Création d'un Pavillon de la Biodiversité au sein du musée de la Cour d'Or
- Soutien à la requalification et à la dynamique commerciale du centre-ville de Metz

Chacun de ces projets fait l'objet d'une fiche-action figurant en Annexe 2 du présent avenant, qui détaille :

- Le nom du projet ;
- L'axe prioritaire du PTRTE ;
- Le maître d'ouvrage ;
- Les partenaires du projet ;
- Le descriptif sommaire du projet ;
- Le coût global du projet ;
- Le plan de financement ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation le cas échéant.

Le Contrat de Partenariat Métropolitain, s'intégrant dans le PTRTE de l'Eurométropole lui-même évolutif et pluriannuel, pourra faire l'objet d'autres avenants ultérieurs afin de préciser les ambitions communes des signataires pour la mise en œuvre des projets inscrits au PTRTE encore en maturation où répondant à des enjeux d'actualité.

Article 3 : Financement des actions

La Région s'efforcera d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui lui sont soumises et à apporter son appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention.

Les financements inscrits au présent article sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres à la Région en vigueur au moment du dépôt des dossiers. Le soutien régional est conditionné pour chacun des projets au respect des enjeux du SRADDET. Par ailleurs, les lycéens pourront accéder gratuitement à l'espace gymnique et à la piscine métropolitaine ainsi qu'au pavillon de la biodiversité.

Les éléments financiers figurant dans le présent avenant sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

La participation régionale indicative précisée s'entend en termes de mobilisation cumulée des fonds régionaux et européens, selon une répartition et des modalités qui seront précisées lors de l'instruction des dossiers de demande d'aide.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à la Région, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par l'Assemblée régionale, seule habilitée à engager la Région. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre la Région et le Maître d'Ouvrage des projets (Eurométropole ou Ville de Metz).

Les projets inscrits au présent avenant sont résumés dans le tableau figurant en Annexe 1.

Article 4 : Durée

Le présent avenant prolonge la durée de la convention de partenariat métropolitain jusqu'au 31 décembre 2026. Le soutien aux projets portés par l'Eurométropole et la Ville de Metz pourra faire l'objet d'avenants ultérieurs, suivant leur rythme d'avancement.

Article 5 : Suivi

Le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires sera assuré par le comité intégrateur du PTRTE de l'Eurométropole dans lequel s'inscrit le Contrat de Partenariat Métropolitain.

Fait à Metz le X

**Le Président de l'Eurométropole de Metz et
Maire de Metz**
François GROSDIDIER

**Le Président du Conseil régional
du Grand Est**
Franck LEROY

Annexe 1 : Financement des actions

Action	Maitre d'ouvrage	Budget estimatif	Participation Région & Europe	Autres financements (e)
Construction d'un nouvel espace gymnique à Metz	Ville de Metz	8 318 091 € € HT	2 800 000 €	CD 57 (2,5 ANS (0,41€
Construction d'un Centre social à Borny	Ville de Metz	10 349 691€ HT	300 000 €	ANRU / CAI Etat- DSI FEDER C
Rénovation du cloître des Récollets de Metz, haut lieu de l'écologie urbaine	Ville de Metz	7 185 000€ HT	1 400 000 €	Etat Etat
Création d'un Centre de Supervision Urbain à l'échelle de l'Eurométropole (smart city)	Ville de Metz et Eurométropole de Metz	8 000 000 HT (dont 4M€ ville et 4M€ eurométropole)	1 900 000 €	Etat
Mise en place d'une végétalisation urbaine (flots de fraîcheur)	Ville de Metz	3 600 000 € HT	1 000 000 €	Agence de l'eau
Rénovation du club de kayak de Metz	Ville de Metz	1 234 000 € HT	192 916 €	CD 57 Etat-DS
PDU (plan de déplacement urbain) : Création de la Ligne C du METTIS	Eurométropole de Metz	44 300 000 € HT	4 430 000 €	Etat – AAP
PDU (plan de déplacement urbain) : Création d'une antenne de la Ligne A du METTIS	Eurométropole de Metz	5 840 000 € HT	560 000 €	Etat – AAP
PDU (plan de déplacement urbain) : Création de la Passerelle Wadrineau (liaison cyclable)	Eurométropole de Metz	6 100 000 € HT	1 200 000 €	Etat – AAP Mobilin Etat – Pacte Métro (0,9
Mise en sécurité de l'opéra-théâtre de Metz	Eurométropole de Metz	23 000 000 € HT	4 000 000 €	CD57
Construction d'une Piscine métropolitaine à Woippy	Eurométropole de Metz	17 600 000 € HT	4 300 000 €	CD 57 Etat – A1
Constitution d'un éco-système hydrogène	Eurométropole de Metz	45 900 000 € HT	10 000 000 €	
Création d'un Pavillon de la Biodiversité au sein du musée de la Cour d'Or de Metz	Eurométropole de Metz	2 910 000 € HT	1 450 000 €	Etat – DR
Soutien à la requalification et à la dynamique commerciale du centre-ville de Metz	Eurométropole de Metz	6 000 000 € HT	800 000 €	Agenc
		190 336 782 €	36 332 916 €	(Montant total maxim
			et Europe dont 2M€ de fonds euro	

Annexe 2 : fiches-actions

<p><i>Fiche-action n°1 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz</i></p> <p>Construction d'un nouvel espace gymnique à Metz</p>
Orientation stratégique
Orientation n° 3.COHESSION – 6 L'intensification urbaine : Enrichir l'offre de services et d'équipements à la population sur l'ensemble des Communes
Maître d'ouvrage
Ville de Metz
Partenaires
Metz Gym, Europe, Etat, Région, Département
Description du projet
<p>Ce projet vise à répondre au développement important du club de Metz Gym, premier club français de gymnastique, comptant 1.300 adhérents.</p> <p>Actuellement installé aux Arènes de Metz, le club est en effet confronté depuis plusieurs années à un manque d'espaces et de créneaux horaires, ainsi qu'à un déficit d'équipements spécifiques au haut-niveau.</p> <p>Ce nouvel équipement sera implanté sur le terrain qui accueille déjà la salle de répétition de l'Orchestre National de Metz ainsi qu'une piscine et une salle d'escrime, qui constituent le « complexe sportif de Belletanche ».</p> <p>D'une surface totale d'environ 3.800 m², le bâtiment proposera l'ensemble des espaces nécessaires à la pratique de la gymnastique rythmique, artistique, ainsi qu'à celle du trampoline, du parkour/freestyle, du fitness, et de la baby-gym. La Ville souhaite également profiter des volumes de ce futur bâtiment en y intégrant un mur d'escalade.</p> <p>Les travaux démarreront en 2024 pour une livraison en 2025.</p>
Coût global du projet
8 318 091 € HT dont 7M€ de travaux
Plan de financement
Région Grand Est : 2.8M€
Autres financements sollicités : CD 57 : 2.5M€ Agence nationale du sport : 416 K€
Suivi de la fiche
Date édition : Dernière mise à jour :

Construction d'un centre social à Borny

Orientation stratégique

Orientation n° 3.COHESION – 6 L'intensification urbaine : développer les équipements et infrastructures de proximité dans les quartiers Politique de la Ville

Maître d'ouvrage

Ville de Metz

Partenaires

ANRU, CAF, Europe, Région

Description du projet

Dans le cadre de son programme de renouvellement urbain pour ses quartiers prioritaires, la Ville de Metz va construire un centre socio-éducatif dans le quartier de Borny. Il s'agit d'un nouvel équipement structurant à vocation sociale (offre de services à caractère social à la population) et à vocation familiale et intergénérationnelle (lieu d'accueil, d'information et de rencontres).

Ce futur bâtiment de 1 700m² a pour vocation d'accueillir un centre social, un lieu d'accueil enfants/parents, un espace de coworking pour les associations et un restaurant associatif d'insertion. Le centre permettra d'encourager et accompagner les initiatives individuelles, d'assurer le développement associatif du quartier et d'impulser des actions partenariales, en lien avec les associations du quartier, de la ville, et les partenaires institutionnels.

Le bâtiment sera aux normes HQE.

Les travaux ont débuté en 2022 et devraient s'achever en 2024.

Coût global du projet

10 349 691 € HT dont 8.78M€ de travaux

Plan de financement

Région Grand Est : 300 K€

Autres financements obtenus :

ANRU : 1.75M€

CAF : 1M€

Autres financements sollicités :

Etat : 314 K€

FEDER : 1.03 M€

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

<p><i>Fiche-action n°3 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz</i></p> <p><i>Rénovation du cloître des Récollets de Metz, haut lieu de l'écologie urbaine</i></p>	
Orientation stratégique	
Orientation n° 1.ECOLOGIE – 2 La nature et ses usages : Améliorer la biodiversité par la connaissance et la sensibilisation	
Maître d'ouvrage	
Ville de Metz	
Partenaires	
Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental de la Moselle	
Description du projet	
<p>La Ville de Metz veut affirmer le site des Récollets comme le Haut-Lieu de l'Ecologie Urbaine. Destiné à devenir un lieu d'échange et de partage de connaissances, de savoirs et de savoir-faire, ce site a vocation à devenir le lieu totem des réflexions et actions d'excellence en matière de transition écologique.</p> <p>Dans ce cadre, un programme de réhabilitation a été lancé afin de repenser les aménagements et certains usages du site des Récollets.</p> <p>Ce projet permettra d'améliorer les conditions d'hébergement, d'accueil et de fonctionnement des acteurs majeurs intervenant autour des questions de transition écologique, de devenir un démonstrateur des bonnes pratiques environnementales du territoire</p> <p>Lieu d'innovation sociale et sociétale autour du concept notamment de territoire apprenant, lieu d'émergence et de démonstration des capacités d'expérimentation du territoire, les Récollets ont pour vocation de s'ouvrir au plus large public et d'être le lieu de la co-construction des nouvelles dynamiques territoriales en matière d'enjeux écologiques.</p>	
Coût global du projet	
7 185 000 €HT	
Dont 4 600 000 € HT d'ici le 31 décembre 2026.	
Plan de financement	
Région Grand Est : 1.4 M€	
Autres financements sollicités :	
CD 57	
DRAC	
DSIL	
Suivi de la fiche	
Date édition :	
Dernière mise à jour :	

Fiche-action n°4 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

Création d'un Centre de Supervision Urbain à l'échelle de l'Eurométropole (smart city)

Orientation stratégique

Orientation n° 3.COHESION – 6 L'intensification urbaine : Renforcer la sécurité et lutter contre les incivilités sur l'ensemble du territoire métropolitain

Maître d'ouvrage

Ville de Metz et Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, Eurométropole de Metz, Communes de l'Eurométropole de Metz

Description du projet

La Ville de Metz a entrepris une extension de son Centre de Supervision Urbain (CSU) afin de prendre en charge et d'optimiser le suivi des images provenant des nouvelles caméras en cours d'installation sur le ban communal. La supervision des espaces publics étant également un enjeu métropolitain, l'Eurométropole de Metz a souhaité prendre part à ce projet et a l'élargi à l'ensemble des Communes qui souhaiteront se raccorder au CSU métropolitain. Cette démarche s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet de territoire intelligent (smart city). Les données collectées, qu'elles soient par la vidéo, des alarmes, ou des remontées d'objets connectés, ont pour objectif d'être exploitées au profit d'autres politiques publiques telles que la mobilité, la propreté urbaine, et globalement l'optimisation des services publics.

Coût global du projet

8 M€

4 M€ Ville de Metz et 4 M€ Eurométropole de Metz

Plan de financement

Région Grand Est : 1 900 000 €

Autres financements sollicités :

Etat (FIPD)

Opportunités de financement Etat lors des JO 2024 (parcours de la flamme, accueil de délégations)

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Fiche-action n°5 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

Mise en place d'une végétalisation urbaine (îlots de fraîcheur)

Orientation stratégique

Orientation n° 1.ECOLOGIE – 2 La nature et ses usages : Préserver la ressource en eau, restaurer la qualité des milieux aquatiques et prévenir les risques

Maître d'ouvrage

Ville de Metz

Partenaires

Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin-Meuse, CEREMA

Description du projet

La Ville de Metz s'est dotée d'un ambitieux programme de végétalisation : elle s'est fixée pour objectif de planter 3 000 arbres par an. Elle entend ainsi : lutter contre les îlots de chaleur, développer une gestion intégrée des eaux pluviales, protéger la biodiversité. Elle souhaite également végétaliser 60% des cours d'école de la Ville d'ici 2026.

Au total, ce sont 3.6M€ qui seront consacrés aux plantations, aux opérations de végétalisation et à la désimperméabilisation des cours d'école

Coût global du projet

3.6M€

Plan de financement

Région Grand Est : 1M€

Agence de l'eau : 600 000€

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Fiche-action n°6 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

Rénovation du Kayak Club

Orientation stratégique

Orientation n° 3.COHESION – 6 L'intensification Urbaine : Enrichir l'offre de services et d'équipements sur l'ensemble des communes

Maître d'ouvrage

Ville de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, Département de la Moselle

Description du projet

Le Kayak Club de Metz a été labellisé Centre de préparation pour les JO 2024. Il est impératif de rénover ses locaux devenus vétustes, mal agencés et très peu isolés pour attirer des délégations étrangères entre 2023 et l'été 2024 et offrir des conditions matérielles au diapason de l'ambition du club qui accueille régulièrement des championnats de France. La rénovation des locaux concerne : la rénovation énergétique du bâtiment (toiture et menuiseries), des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité, et une amélioration de la fonctionnalité des lieux.

Les travaux, débutés en 2022, devraient s'achever en 2023.

Coût global du projet

1.234M€

Plan de financement

Région Grand Est : 192 916€

Département de la Moselle : 300 000€

Etat (DSIL) : sollicité

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Fiche-action n°7 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

PDU (plan de déplacement urbain) : Création de la Ligne C du METTIS

Orientation stratégique

Orientation n° 1.ECOLOGIE – 3 La Mobilité et l'accueil : Renforcer les transports collectifs et adapter l'offre de transport aux dynamiques urbaines

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est

Description du projet

Action phare en matière de mobilités durables, l'Eurométropole de Metz porte un important investissement de développement d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) afin de relier Marly au centre-ville de Metz, via Montigny-lès-Metz. Longue de 10 km, cette ligne offrira une desserte plus fine, et accessible à un plus grand nombre d'habitants : 38 000 habitants dans un rayon de 500 mètres et près de 27 000 travailleurs. Cette nouvelle ligne, qui sera ouverte à l'automne 2025, doit en effet répondre à des territoires en développement marqués par une forte densité de population et d'emplois, développement d'activités économiques et culturelles dans les quartiers traversés, changement des habitudes de déplacement, notamment domicile-travail.

Le coût de cette opération comprend la réalisation de l'infrastructure, la création d'un centre de maintenance et d'exploitation mais aussi la réalisation de deux parkings de rabattement.

Les travaux débuteront début 2024 pour une mise en service à l'automne 2025.

Coût global du projet

44.3M€ dont 40.8M€ de travaux

Plan de financement

Région Grand Est : 4 430 000 €

Etat (AAP TCSP) : 2 100 000 €

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

PDU (plan de déplacement urbain) : Création d'une antenne de la ligne A du METTIS

Orientation stratégique

Orientation n° 1.ECOLOGIE – 3 La Mobilité et l'accueil : Renforcer les transports collectifs et adapter l'offre de transport aux dynamiques urbaines

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est

Description du projet

Afin de garantir l'accessibilité en transport collectif des services indispensables aux habitants, l'Eurométropole investira dans la création d'une branche de la ligne METTIS A (2,2 km) qui permettra une desserte en bus à haut niveau de service de l'hôpital Schuman ainsi que du site de Stellantis (précédemment PSA Borny). Le projet inclut également la réalisation d'un parking de rabattement.

Les travaux débuteront début 2024 pour une mise en service à l'automne 2025.

Coût global du projet

5.84M€

Plan de financement

Région Grand Est : 560 000 €

Etat (AAP TCSP) : 790 000 €

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

<p><i>Fiche-action n°9 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz</i></p> <p><i>PDU (plan de déplacement urbain) : Création de la Passerelle Wadrineau (liaison cyclable)</i></p>	
Orientation stratégique	
Orientation n° 1.ECOLOGIE – 3 La Mobilité et l'accueil : Renforcer les transports collectifs et adapter l'offre de transport aux dynamiques urbaines	
Maître d'ouvrage	
Eurométropole de Metz	
Partenaires	
Etat, Région Grand Est	
Description du projet	
<p>L'Eurométropole de Metz souhaite créer une passerelle piétons-vélos qui relierait la véloroute, la Voie Bleue, à l'île du Saulcy, en enjambant à la fois la Moselle et le canal, permettant une nouvelle liaison entre les secteurs du Ban-Saint-Martin et Metz Devant-les-Ponts et le campus pour les modes actifs.</p> <p>Cette liaison fait partie du Schéma Directeur Cyclable du PDU approuvé le 17 février 2020 (action 7).</p> <p>Les travaux débiteront en 2024 pour une livraison en 2025.</p>	
Coût global du projet	
6.1M€ dont 5.7M€ de travaux	
Plan de financement	
Région Grand Est : 1 200 000 € Etat (AAP Mobilités atives) : 538 000 € Etat (PMI) : 945 000 €	
Suivi de la fiche	
Date édition : Dernière mise à jour :	

Mise en sécurité de l'opéra-théâtre de Metz

Orientation stratégique

Orientation n° 2. COMPETITIVITE – 8 La créativité : Conforter le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique et l'inclusion sociale

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, Département de la Moselle

Description du projet

Le programme de mise en conformité de l'Opéra-Théâtre poursuit deux objectifs principaux :

- La sécurité et l'accessibilité du bâtiment notamment s'agissant de l'arrière-scène, de la rue technique, de la zone de livraisons et de la zone arrière des ateliers donnant sur le bras mort de la Moselle mais également de la fluidification des circulations au sein de l'équipement.
- La réduction des dépenses énergétiques de l'Opéra-Théâtre en réponse au décret tertiaire.

La fermeture de l'Opéra-Théâtre durant deux saisons artistiques afin de mettre en œuvre le programme de mise en conformité constitue une opportunité de mener des travaux d'embellissement, d'optimisation de l'acoustique, d'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et du confort de la salle, ainsi qu'un agrandissement de la fosse d'orchestre et une modernisation et amélioration de la fonctionnalité de la scène (gril, matériels d'éclairage...).

L'Opéra-théâtre fermera en juillet 2025 pour une durée minimum de 28 mois.

Coût global du projet

23M€ dont 20M€ de travaux

Plan de financement

Région Grand Est : 4M€

CD 57 : sollicité

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Fiche-action n°11- Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

Construction d'une piscine métropolitaine à Woippy

Orientation stratégique

Orientation n° 3.COHESION – 6 L'intensification urbaine : Enrichir l'offre de services et d'équipements à la population sur l'ensemble des Communes

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, Département de la Moselle

Description du projet

L'Eurométropole de Metz va créer une nouvelle piscine métropolitaine pour développer l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge et développer un équipement de proximité, facteur de lien social, dans une zone urbaine défavorisée de la Métropole. Cette nouvelle piscine sera implantée sur une ancienne friche industrielle (Halles Sollac) à Woippy, dans un quartier politique de la ville.

Le programme prévisionnel comprend notamment un bassin sportif de 25 mètres et un bassin d'apprentissage.

Les travaux devraient débutés en 2024 pour une mise en service en 2026.

Coût global du projet

17.6 M€

Plan de financement

Région Grand Est : 4.3M€

CD 57 : sollicité

Etat (ANS)

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Constitution d'un écosystème hydrogène

Orientation stratégique

Orientation n° 1.ECOLOGIE – 1 Transition alimentaire et énergétique : Développer des projets en faveur des énergies provenant de sources renouvelables ou d'économies d'énergies

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, ADEME

Description du projet

Persuadée que l'hydrogène représente une véritable alternative aux énergies fossiles, l'Eurométropole de Metz souhaite renouveler sa flotte de véhicules lourds par des véhicules à hydrogène. Aussi, d'ici 2026, il est envisagé :

- De totalement équiper la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service qui sera mise en service en 2025 de 16 bus de 24 mètres à motorisation hydrogène,
- D'acquérir 7 bus de 18 mètres et 6 bus de 12 mètres à hydrogène pour le réseau Le Met',
- De se doter de 5 bennes à ordures ménagères à motorisation hydrogène de 26 tonnes.

D'ici 2030, la flotte de véhicules lourds à hydrogène de la Collectivité pourra s'agrandir avec l'acquisition supplémentaire de 10 bus de 12 mètres et 2 bennes à ordures ménagères.

Coût global du projet

45.9 M€

Plan de financement

Région Grand Est : 10M€

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Fiche-action n°13 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

Création d'un Pavillon de la Biodiversité au sein du musée de la Cour d'Or de Metz

Orientation stratégique

Orientation n° 1.ECOLOGIE – 2 La nature et ses usages : Améliorer la biodiversité par la connaissance et la sensibilisation

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, Département de la Moselle

Description du projet

Le projet consiste en la création d'un espace muséographique de 350m2 sur la biodiversité au sein du Musée de la Cour d'Or en s'appuyant sur les riches collections d'histoire naturelle du musée.

Le projet de Pavillon, en résonance avec le projet des Récollets porté par la Ville de Metz, doit contribuer à améliorer la connaissance et la sensibilisation des publics à la biodiversité en mettant en place des nouveaux supports pédagogiques grand public.

Il sera composé d'espaces mettant en valeur la présentation des collections biologiques soutenue par un discours sur la biodiversité avec des dispositifs didactiques multimédias. Ce pavillon sera créé dans l'actuelle "Aile de Conservation" qui abrite les espaces de la Direction, de la conservation et la bibliothèque-documentation du Musée. Les travaux bâtimentaires s'inscriront dans le cadre du programme de rénovation thermique des bâtiments métropolitains.

Ce projet de Pavillon de la biodiversité porte trois grandes ambitions :

- La sensibilisation du public à la biodiversité**
- La valorisation et la conservation des collections d'histoire naturelle ;**
- La recherche scientifique et le transfert des connaissances.**

Les travaux débuteront en 2023 pour une ouverture programmée en 2025.

Coût global du projet

2.91M€

Plan de financement

Région Grand Est : 1.45M€

Etat (DRAC) : à définir

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Fiche-action n°14 - Avenant n°1 au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz

Soutien à la requalification et à la dynamique commerciale du centre-ville de Metz

Orientation stratégique

Orientation n° 2. COMPETITIVITE – 4 L'économie Nord-Lorraine : Revitaliser les centres-villes commerçants

Maître d'ouvrage

Eurométropole de Metz

Partenaires

Etat, Région Grand Est, Agence de l'eau, Ville de Metz

Description du projet

Comme de nombreux territoires, l'Eurométropole de Metz fait face à une perte d'attractivité de ses centres-villes et centres-bourgs qui se manifeste notamment par la vacance d'importantes cellules commerciales (12% de vacance au centre-ville de Metz). Pour réenchanter et dynamiser l'attractivité du centre-ville de Metz, mais également faire face aux évolutions climatiques, l'Eurométropole de Metz porte un ambitieux programme d'aménagement, de végétalisation et de valorisation patrimoniale des rues Serpenoise et Ladoucette. D'autres sites majeurs pour la dynamique du centre-ville vont également faire l'objet d'un traitement particulier grâce à la requalification de la place Coislin et la piétonnisation de la rue des Allemands.

Coût global du projet

6M€

Dont 3M€ pour les réaménagements des rues Serpenoise et de Ladoucette et 3M€ pour la requalification du parking Coislin et la piétonnisation de la rue des Allemands

Plan de financement

Région Grand Est : 800 000 €

Suivi de la fiche

Date édition :

Dernière mise à jour :

Résumé de l'acte

057-200039865-20230403-2023-04-DC13-DE

Numéro de l'acte : 2023-04-DC13
Date de décision : lundi 3 avril 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Avenant au Contrat de Partenariat Métropolitain de Metz entre la Région Grand Est, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz
Classification : 1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/04/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230403-2023-04-DC13-DE
Document principal : 99_DE-13.pdf

Historique :

06/04/23 10:22	En cours de création	
06/04/23 10:24	En préparation	Catherine DELLES
06/04/23 11:18	Reçu	Catherine DELLES
06/04/23 11:19	En cours de transmission	
06/04/23 11:23	Transmis en Préfecture	
06/04/23 11:30	Accusé de réception reçu	